



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mardi 19 mars 2019 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 11-03-2019

Le Maire,
Bidal Jean-Luc



Ordre du jour du conseil municipal du

Mardi 19 mars 2019

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26-02-2019 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 26-02-2019, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Organisation générale

-Election/désignation de M. Olivier VANCHERAND aux commissions Appel d'Offres et Thématique/Agglo

Finance

-Approbation des comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,

-Approbation des comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,

-Décision d'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget principal et du budget annexe Port de Plaisance,

-Vote des subventions aux associations pour 2019 budget principal,

-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019,

-Autorisation de Crédit et Crédit de Paiement,

-Vote des budgets primitifs 2019, budget principal et budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,

Aménagement

-Travaux de restructuration du terrain de football d'entraînement : Plan de financement prévisionnel,

-Construction d'un bâtiment administratif pour les services techniques : Plan financement prévisionnel,

Foncier

-Cession Hutins Vieux : Régularisation compromis de vente FAVRE et DOS CAMPOS

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2019-03 du 19-02-2019

Contrat d'abonnement aux services d'information et d'aide à la décision – sas SVP.

Considérant la nécessité de pouvoir se référer à des avis d'experts dans les domaines juridique, des ressources humaines, de la fiscalité, de la gestion administrative et financière, de l'hygiène, sécurité et environnement.

Le maire décide,

De passer et signer un contrat d'abonnement aux services d'information et d'aide à la décision avec la SAS SVP à Saint-Ouen qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée d'un an.

De fixer le tarif mensuel de cette prestation à 708 euros TTC, révisable annuellement suivant l'article 14 du contrat de services.

Communications et questions diverses :